

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi sept juillet deux mil dix-sept à neuf heures onze, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, président du Conseil régional.

Sont présents :

Monsieur Marc GRICOURT, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Harold HUWART, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Anne BESNIER, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-présidents, membres de la Commission permanente.

Monsieur Guillaume PELTIER, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Gérard CORNU, Madame Christine FAUQUET, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Véronique PÉAN, Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Charles DE GEVIGNEY, membres de la Commission permanente.

Assistent sans voix délibérative :

Madame Estelle COCHARD, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Pierre COMMANDEUR, Madame Michèle BONTHOUX, Monsieur NICAUD, Présidents de commission

Ont donné pouvoir :

Monsieur Charles FOURNIER (pouvoir à M. FAUCHEUX à partir de 9 H 40), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à M. GRICOURT jusqu'à 9 H 20), Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT (pouvoir à M. FOURNIÉ à partir de 9h30), Vice-présidents
Monsieur Nicolas FORISSIER (pouvoir à M. PELTIER jusqu'à 10 H 46), Madame Claude GREFF (pouvoir à M. CORNU), Madame Marie-Agnès LINGUET (pouvoir à Mme FAUQUET), membres de la Commission permanente

M. le Président.- Chers collègues, je vais procéder à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

M. le Président.- Le quorum étant constaté, nous allons ouvrir cette Commission permanente.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je vous propose de désigner Madame PARIS comme Secrétaire de séance.

Mme PARIS.- Oui.

Modifications de l'ordre du jour – rapports retirés

M. le Président.- Je vous propose de retirer et de reporter pour complément d'instruction les deux rapports relatifs :

- à l'adaptation des conventions-cadre avec la Chambre de commerce et d'industrie de la région Centre-Val de Loire et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, suite à l'adoption du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; nous sommes en train de finaliser ces conventions, cela avance bien, nous n'avons pas de sujet, mais elles ne sont pas en totale maturité ;

- l'approbation d'un avenant à la convention de financement pluriannuel avec le syndicat mixte RIP 36, pour lequel les travaux se poursuivent.

Rapports en procédure d'urgence

M. le Président.- Je vous propose de compléter notre ordre du jour par trois rapports en procédure d'urgence mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur KBox le 4 juillet. Vous avez été informés par *mail*.

Il s'agit :

- d'opérations présentées dans et hors cadre de la convention État/ADEME/Région 2015-2020 ;
- d'un mandat spécial à confier à moi-même, ainsi qu'à Madame de CRÉMIERS, Monsieur FREZOT et Monsieur ROIRON s'agissant de la Chine du 10 au 16 juillet ; c'est bientôt ;
- de l'attribution exceptionnelle d'une avance remboursable à l'URGC dont nous avons parlé : c'est cette structure qui fait de la recherche en génétique végétale et animale pour la préservation des espèces et races en disparition. Elle fait un excellent travail et est installée à La Châtre. Nous l'avons évoquée en Commission ou en session.

Ceci étant présenté, il n'y a pas d'opposition à ce que nous passions cette modification de l'ordre du jour ?

M. FAUCHEUX.- Ce n'est pas une opposition mais un petit commentaire sur le premier rapport pour signaler que le contrat d'objectifs territorial « énergies renouvelables » que nous allons mettre en place avec l'ADEME est une innovation nationale. Nous sommes la première Région à mettre en œuvre ce type de dispositif qui nous permettra d'activer du fonds chaleur, donc du fonds géré par l'ADEME qui n'était pas accessible aux projets d'énergies renouvelables de la région Centre parce que les seuils étaient trop élevés. Nous allons réussir à agglomérer les projets dans une démarche territoriale avec une animation qui sera, je l'espère, bénéfique pour le développement des énergies renouvelables.

Au passage, nous adaptons les modalités nationales d'une agence qui était plus tournée vers les métropoles et les projets de territoire plus denses.

Deuxième petit commentaire portant sur le rapport de l'URGC : j'aurais préféré ne pas avoir à le proposer au vote. Il s'agit de faire une avance pour le FEADER qui traîne. Je signale que si nous ne faisons pas cette avance, l'URGC est en faillite dans trois mois. C'est vraiment une question cruciale pour eux.

M. le Président.- La faillite, c'est très directement le salaire des personnes qui y travaillent et qui ne peut plus être liquidé.

Madame FAUQUET, vous souhaitez intervenir ?

Mme FAUQUET.- Monsieur le Président, nous ne doutons absolument du bien-fondé et nous voterons ce rapport pour cette aide, mais *quid* des autres organisations qui ont des problèmes de trésorerie également, à la suite des retards de paiement des fonds FEADER ?

M. le Président.- Je redis ici que ma mobilisation est entière, comme celle des autres présidents de Région. J'étais à Bercy hier avec Philippe RICHERT dans le cadre de nos fonctions à la tête de Régions de France. Nous en avons parlé ensemble, nous faisons une pression de tous les instants, nationale et régionale.

Je vous ai dit que, pour divers sujets qui touchaient à la Région, et vous l'avez voté d'ailleurs, nous avons décidé de localiser quatre postes supplémentaires afin d'engager les financements de tous les projets LEADER. C'est gagé sur des fonds européens mais il faut quand même créer des supports. Si nous ne prenons pas cette décision et étant donné l'incapacité de l'État de s'engager véritablement sur ce point, nous n'étions pas en situation de le faire.

Pour les agriculteurs, puisqu'il s'agit de cela, la liquidation des fonds dus au titre de 2015 devait être avant le 30 juin. Une partie a été faite mais pas tout et nous continuons la pression pour que ce soit réalisé dans les meilleurs délais. Pour 2016, on nous fait des annonces dans le sens que cela pourrait sortir pour une partie en 2017 et pour l'autre en 2018. Nous restons très mobilisés pour demander 2017, nous faisons le maximum.

Mme FAUQUET.- Je compte sur vous, Monsieur le Président, pour aider d'autres structures qui auraient le même type de difficulté.

M. le Président.- Bien sûr. Leurs droits sont établis et constatés. Les financements ne font pas défaut, au sens où les fonds européens sont théoriquement disponibles. Le problème est logé dans les modalités de mise en œuvre, telles qu'elles sont prévues avec la complexité Europe, État, État déconcentré, Région. C'est cela qu'ils ne parviennent pas à liquider.

Je le dis ici : je maintiens que, si nous avons une totale responsabilité sur la gestion des fonds, sans le filtre de l'État qui, en la matière, ne fait que perturber, retarder et gêner, j'ai des éléments qui montrent que ces dossiers ne sont pas jugés prioritaires dans les consignes données aux agents sur le terrain. Ce n'est pas normal, ce n'est pas acceptable car ils sont archi-prioritaires.

Mme FAUQUET.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Nous engageons l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 9 juin 2017

M. le Président.- Il appelle l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2017, avec un vote qui est ?

(Le compte rendu du procès-verbal du 9 juin 2017 est approuvé sans réserve)

Rapport 17.07.01.92 - Secrétariat général - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire à divers organismes - Modification de la délibération DAP n° 16.01.08 du 4 février 2016

M. le Président.- Il s'agit maintenant de désigner dans les organismes extérieurs les représentants de la Région, notamment à la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CoDEI) d'Eure-et-Loir et au Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) de l'Eure-et-Loir.

Sont proposés : en qualité de titulaire Monsieur Harold HUWART et en qualité de suppléante Madame Estelle COCHARD.

Pour l'association « En région Centre pour l'histoire et l'archéologie », Monsieur Olivier FREZOT est proposé en remplacement de Madame Michèle BONTHOUX. Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT et Monsieur Jacques CHEVTCHENKO sont confirmés pour représenter la Région.

(Mises aux voix, les désignations sont adoptées à l'unanimité)

M. le Président.- Nous abordons l'avis des Commissions.

Rapport 17.07.24.32 - Institutions, expositions et manifestations d'arts plastiques/architectures - Attribution d'une subvention pour des expositions et manifestations de l'ESAD Orléans et approbation de la convention afférente

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.24.33 - Industries culturelles

A/ Créativité numérique : attribution de subventions dans le cadre de la créativité numérique

B/ CICLIC : accord-cadre de coopération pour le développement du livre et de la lecture en région Centre-Val de Loire 2017 État/CNL/Région Centre-Val de Loire/CICLIC - Approbation de la convention d'application financière annuelle 2017

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.24.34 - Spectacle vivant :

A/ Institutions, lieux et réseaux et créativité numérique - Attribution de subventions annuelles à des institutions labellisées et autres lieux et réseaux et approbation des conventions afférentes et approbation d'un avenant à la convention - Modification de la délibération conclue avec la Scène Nationale d'Orléans (45) et approbation de l'avenant modifiant la dépense subventionnable - Théâtre de Chartres : modification de la délibération

B/ Formations artistiques - Attribution de subventions en fonctionnement et approbation des conventions

C/ Création spectacle vivant - Aide à la création et à la production du spectacle vivant - Modification de la délibération et approbation d'un avenant n° 1 à la convention 2016

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.24.35 - Aménagement culturel du territoire

1) Convention département de l'Indre (36) - Musique et Théâtre au Pays - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'opération « Musique et Théâtre au Pays 2017 »

2) Convention département de l'Indre (36) - Animation musicale du territoire - Attribution de subventions à des associations musicales en investissement et fonctionnement

3) Convention département de l'Indre (36) - Attribution de subventions à l'association « Odase » et à la « CMF - Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre - UDESMA 36 » (FSMI) et approbation des conventions afférentes

Autres opérations de développement local - Attribution de subventions - Modification de la délibération conclue avec l'association Charles Bordes (37-Tours)

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.24.36 - Parcours éducation artistique et culturelle - Approbation de deux modèles de convention type tripartite d'affiliation et d'un modèle d'avenant type à la convention d'affiliation

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.24.52 - Domaine de Chaumont-sur-Loire - Affectation de crédits pour la réalisation d'une opération de travaux nécessaire à la finalisation des études préliminaires

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.25.31 - Pratiques sportives - Attribution de subventions pour les manifestations sportives et l'équipement en matériel et véhicules des associations Union sportive La Châtre : section gymnastique - Modification de la date de prise en compte des factures et de la délibération CROS : subvention de fonctionnement 2017 Haut Niveau Partenariat Clubs Élites : affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.35.37 - Dispositif régional CAP'Euro - Demande de subvention pour sept projets

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du Front National.

M. le Président.- Madame PARIS ?

Mme PARIS.- Monsieur le Président, sur cette délibération, nous avons voté contre parce que nous estimons que toutes les propositions de subvention sur ce CAP'Euro concernent des opérations qui font de la propagande en faveur d'une Europe fédérale. Le débat doit être ouvert sur l'Europe et nous regrettons qu'il n'y ait pas de débat sur l'Europe que nous voulons. Il est important de l'intégrer et de ne pas avoir une vision unique de l'Europe.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FOURNIER ?

M. Charles FOURNIER.- Comme je participe à la propagande, je veux bien répondre !

Le sujet est de travailler sur la citoyenneté européenne, ce qui n'empêche pas d'animer un débat sur l'Europe que nous voulons avoir. Le fait que des jeunes soient en mobilité à l'intérieur de l'Europe, puissent rencontrer d'autres jeunes et qu'ils construisent ensemble l'idée d'une citoyenneté européenne ne me paraît pas relever de la propagande.

En revanche, ce que vous dites en relève sans doute un peu plus !

Ce sont des lieux d'information et d'explication sur l'Europe. Pour en débattre, il est d'ailleurs mieux d'avoir toutes les informations et qu'elles soient justes.

Je vous invite à vous rendre à la Maison de l'Europe et à y rencontrer tous les partenaires présents. Vous verrez que c'est plutôt de la mobilisation pour que les jeunes se rencontrent ; dans la période actuelle, nous en avons forcément besoin.

J'en profite pour dire que ce dispositif va évoluer, puisqu'il sera intégré plus largement dans notre politique d'actions extérieures dont j'ai déjà eu l'occasion de parler et qui sera soumise à l'assemblée. Nous avons terminé l'évaluation de nos actions internationales et la dimension européenne sera inscrite dans cette stratégie internationale.

M. le Président.- J'étais samedi, avec Christelle de CRÉMIERS et Jalila GABORET à une fête de l'Europe à Amilly dans le Loiret. C'est la onzième fois que cette commune l'organise. L'invité d'honneur, l'an passé, était la Belgique ; cette année, c'est l'Allemagne.

Je ne parviens pas à comprendre que l'on ne soit pas allant et dynamique sur l'Europe des peuples ! Chaque fois, je vibre !

C'était le lendemain de l'annonce de la disparition de Simone VEIL, cela faisait écho à de si belles choses dans cette période de notre histoire, des peuples qui vivent ensemble, des jeunes qui se rencontrent, des échanges, etc. C'est tellement fondamental pour la paix !

Il est important que nous soyons dans une posture de valorisation de cette Europe. C'est elle qui est en cause quand on parle des mobilités.

Cela nous différencie, manifestement. Avec Charles FOURNIER, nous assumons très fortement dans la Majorité cette orientation de l'Europe des peuples qui permet aux personnes de se connaître et de progresser ensemble.

La recomposition du monde s'opère vers l'ouverture. L'Europe doit-elle être faible ? Non, il faut que les gens se connaissent pour que l'Europe parle d'un même ton sur beaucoup de sujets, sur la vision que nous avons de la société, etc. Cela ne se fait pas en un jour et il faut, tout d'abord, se connaître et travailler ensemble.

Monsieur PELTIER ?

M. PELTIER.- Il n'est effectivement pas nécessaire de mettre de l'idéologie là où il n'y en a pas.

Nous avons ici des sensibilités différentes à propos de l'Europe. Par exemple, pour ma part, et j'en suis très fier, j'ai voté « non » en 2005 au traité constitutionnel. Il me semblait abîmer la belle idée d'Europe.

Tout ce qui peut permettre à notre jeunesse et à nos citoyens de se rencontrer, de se connaître et d'apprendre les uns des autres, cela appartient presque au Patrimoine de l'humanité : intellectuellement, socialement et sur le plan de la citoyenneté.

Cela ne veut pas dire que nous avons tous une vision commune ni que l'Europe de Bruxelles, l'hyper-technocratie, l'hyper-réglementation ne sont pas à repenser totalement.

Pour sauver la belle idée d'Europe, il faudra probablement continuer à la révolutionner de l'intérieur. Ce n'est pas du tout contradictoire avec la nécessité pour les collectivités territoriales, pour les nations tout entières et pour les peuples européens de se rencontrer et de travailler ensemble.

Ne mettons pas de la posture là où elle n'est pas nécessaire ; c'est hors sujet.

C'est la raison pour laquelle notre groupe, avec fierté, continue à défendre ce type de dispositif.

M. le Président.- J'aimerais réagir à ce propos : pourquoi est-il essentiel que nous ayons élaboré ce rapport ?

Je reprends une situation que nous avons partagée avec Benoît FAUCHEUX récemment. Sur un projet européen d'énergie, dans l'objectif d'utiliser la paille dans les matériaux de construction, cinq pays étaient réunis, avec des équipes belge, allemande, hollandaise, française, etc., et comprenant des architectes, des constructeurs et autres.

Nous avons écouté tout cela et ils m'ont donné la parole. J'ai dit : « Oui, j'ai entendu, c'est un projet INTERREG. Cela semble être un mot barbare et une somme mais cela ne parle pas de l'Europe. » J'ai pris cinq ou dix minutes pour parler de l'Europe qui était essentielle dans ces moments-là.

Nous nous rejoignons mais il faut mettre des mots, Madame PARIS, sur cette Europe de l'intelligence et de la création qui se confronte aux défis. Tout cela, ce sont des projets européens.

Rappelons-nous quand même, et je ne défends pas l'Europe en disant cela, que lorsque nous avons reçu sa feuille de route pour l'actuelle contractualisation des fonds européens, la première des thématiques était le défi climatique et énergétique.

C'était la première des thématiques !

Ce n'est pas une thématique seconde pour la France, elle est très forte. Si nous n'y parvenons pas, nous allons subir des dérèglements pas possibles !

C'est à nous de le faire, à tous les citoyens et à tous les responsables. Nous devons mettre l'Europe en lumière, pas simplement pour des enveloppes et des dispositifs techniques. Sans quoi, nous disons ce que nous avons commencé à répondre à Madame FAUQUET sur les retards de l'arrivée des crédits européens : oui, il y en a ; ils ne sont pourtant pas imputables à l'Europe mais à l'organisation de la France, en l'occurrence.

Il faut se dire les choses : c'est l'administration de la France qui ne réussit pas à mettre en œuvre les fonds européens dans les délais.

Si nous restons sur des mots et des enveloppes, nous aurons toujours des citoyens qui ne comprendront rien et qui s'éloigneront de la vraie Europe, celle que nous voulons. Il est donc important de dire cela.

C'étaient des précisions.

Est-ce un vote négatif, Madame PARIS ?

Mme PARIS.- Je crois que nous nous sommes mal compris : je ne suis pas contre les échanges entre Européens, au contraire, mais je prends la page 6 que je vous invite à regarder :

« 2.5 - projet : fête de l'Europe et l'Association des jeunes Européens d'Orléans. L'association loi 1901 "Les jeunes Européens Orléans" a pour objet de rassembler les jeunes désireux d'agir en faveur de la construction européenne et de promouvoir une Europe politique bâtie sur un modèle démocratique et fédéral. » C'est écrit noir sur blanc et on ne voit pas, par ailleurs, une association qui défendrait une vision d'une Europe des nations, par exemple.

Ce n'est pas moi qui l'invente, tout simplement.

M. le Président.- Libre aux personnes qui défendent l'Europe de le faire valoir. Le modèle d'aujourd'hui ne sera pas le modèle dans cent ans et ce seront les citoyens qui décideront de cela. Que des personnes disent à l'heure actuelle que, pour faire avancer l'Europe, il faut aller vers un processus fédéral, c'est respectable. Je ne dis pas que c'est ma position mais elle mérite d'être respectée et considérée. On ne va pas leur interdire la parole parce qu'ils ont une vision qui n'est pas strictement la nôtre. Ils ont la passion de l'Europe, déjà !

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Front National)

Rapport 17.07.35.38 - Aide humanitaire d'urgence - Soutien à la ville de Huancavelica au Pérou - Subvention à l'association Yachachi

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Je précise, et je regarde Charles FOURNIER en disant cela, que cette association est très impliquée dans tout ce qui est coopération décentralisée et très présente dans notre Journée de la coopération décentralisée. L'an passé, elle avait fait venir ici de magnifiques musiciens. Est-ce bien cela ?

M. Charles FOURNIER.- Oui.

J'en profite pour dire que nous avons des questionnements concernant l'aide humanitaire, dans le cadre de la réflexion engagée sur notre politique : quelle est cette approche ? Je me rappelle de débats ici concernant l'aide humanitaire d'urgence : quand l'urgence s'arrête-t-elle ? De quelle manière pourrions-nous poser des principes pour cette aide humanitaire ?

Nous nous appuyons sur des acteurs de la région quand ils existent. Souvent, pour relayer de l'aide, nous sommes obligés de nous appuyer sur des acteurs d'ampleur nationale, pas toujours dans notre région lorsque ce n'est pas possible. En l'occurrence, l'association est dans la région et est très active dans les relations avec le Pérou. C'est la raison pour laquelle nous avons répondu favorablement à ses sollicitations.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.35.39 - Appui aux acteurs régionaux

A/ Organisation d'une manifestation régionale sur le thème de coopération et de la solidarité internationale

B/ Appui aux projets régionaux de coopération internationale : quatre projets dont approbation de la convention avec les Compagnons-Bâtisseurs du Centre-Val de Loire

C/ Jumelages européens : quatre projets

Mme BONTHOUX.- Avis favorable de la Commission, avec un vote contre du groupe Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Front National)

Rapport 17.07.35.40 - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée - Attribution de subventions pour cinq projets

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Front National)

FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 17.07.01.28 - Affectation d'autorisations de programme et d'engagement sur le budget « Optimisation des Ressources »

Bâtiments matériels mobiliers : études et travaux de bâtiments - Acquisition matériel et mobilier - Nettoyage

Système d'information : plan d'optimisation des systèmes d'information, reprographie

M. GRICOURT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.01.51 - Affectation d'autorisation d'engagement sur le budget Ressources Humaines - Autres dépenses : santé et sécurité au travail

M. GRICOURT.- C'est un avis également favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 17.07.01.30 - Convention de partenariat entre la Région Centre-Val de Loire et la Direction régionale de l'INSEE pour deux études :
- « Diagnostic et perspectives d'évolution de la population et des ménages en Centre-Val de Loire »
- « Les dynamiques socioéconomiques en Centre-Val de Loire »**

M. GRICOURT.- C'est un avis favorable également à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.01.87 - Attribution d'une subvention à la Région Centre-Val de Loire par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - Approbation de la convention afférente pour la période 2017/2019

M. GRICOURT.- Le montant attendu n'est pas négligeable et nous permettrait de poursuivre les actions plutôt volontaristes de notre Région sur ces questions notamment d'aménagement de postes et d'accessibilité.

Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.34.29 - FEADER - Conventions de paiement associé SIGC Région - Avenant convention de paiement Agences de l'eau Loire-Bretagne

M. GRICOURT.- Il s'agit d'approuver cette convention.

C'est un avis à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.01.94 - Approbation de la Convention de services comptables et financiers et ses annexes

M. GRICOURT.- Nous avons un vote favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.01.95 - Mandat spécial à confier à Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional ; Madame Christelle de CRÉMIERS, Vice-présidente déléguée au Tourisme, aux Terroirs et à l'Alimentation ; Monsieur Olivier FREZOT, conseiller régional délégué chargé du suivi des dossiers et actions concernant la Coopération décentralisée, et Monsieur Pierre-Aïain ROIRON, conseiller régional, président de la Commission « Tourisme » et des « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » de la Région Centre-Val de Loire pour un déplacement en Chine du 10 au 16 juillet 2017 et prise en charge des frais de déplacement afférents, ainsi que ceux de la délégation les accompagnant

M. le Président.- C'est un rapport en procédure d'urgence.

Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- À titre de curiosité, qui vous accompagne, en dehors des élus ?

M. le Président.- Pour tout vous dire, il y a une partie Changsha et une partie Pékin.

La première sera orientée tourisme. Il y aura donc trois responsables de sites touristiques : le Rivau, Chambord et l'Office de tourisme de Touraine.

Le côté économique se déroulera à Pékin, notamment autour des enjeux aéronautiques. Nous aurons des responsables d'entreprise. Je vous donnerai les noms, si vous voulez.

Mme FAUQUET.- Non mais c'est intéressant quand même.

M. le Président.- Bien sûr !

La partie Changsha, c'est notamment parce qu'ils souhaitent que la France, à travers la Région avec laquelle ils ont une coopération, soit présente pour la fête nationale française. On y inaugurera un « Jardin Chaumont » élaboré par Chaumont à Changsha. C'est dans le cadre, comme je vous le disais, d'une impulsion, d'une accroche touristique que nous souhaitons suffisamment forte.

Pour ceux qui en douteraient – j'ai regardé ! –, pas une seule heure n'est dédiée au tourisme pour la délégation : ce sera une suite de réunions, d'inauguration, de rendez-vous, etc.

Ainsi, préparez-vous à passer un moment efficace et studieux !

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Rapport 17.07.31.17 - Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services - Aides aux entreprises - Approbation de la convention afférente - Modifications des délibérations

M. HUWART.- Nous avons un erratum oral : « *Rectification d'une erreur matérielle : le crédit total est de 784 999,60 euros et non 461 552,60 euros.* »

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.18 - Développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations - Modifications de conventions - Désaffectations - Approbation d'un avenant

M. HUWART.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.19 - Développement et adaptation des entreprises - Comité des organisations syndicales des salariés - Soutien aux organisations et approbation d'un modèle de convention

M. HUWART.- Avis favorable de la Commission, à l'exception d'un vote contre du Front National et du groupe Union de la Droite et du Centre.

M. le Président.- Monsieur PELTIER ?

M. PELTIER.- Comme l'année dernière, je ferai une rapide explication de vote.

Nous sommes très attachés à la démocratie sociale, même si elle ne fonctionne plus ou en tout cas très mal dans notre pays et il nous faut donc totalement la refonder.

Nous sommes l'un des pays au monde où le taux de syndicalisation est le plus faible. À titre personnel mais aussi en écoutant les artisans, les commerçants, les entrepreneurs, les travailleurs et les salariés, je sais que très peu se sentent représentés, que ce soit par des syndicats patronaux comme le Medef ou par des syndicats de salariés tels que nous les connaissons.

Par conséquent, si nous voulons révolutionner en profondeur la démocratie sociale pour la refonder et la repenser, en s'appuyant sur des exemples qui fonctionnent ailleurs – je pense particulièrement à l'Allemagne concernant le syndicalisme –, nous devons changer nos modes d'action et de fonctionnement.

Harold HUWART a bien expliqué l'année dernière que le défraiement et les subventions de fonctionnement étaient un peu plus subtils que ce que nous pouvions entendre ou comprendre. Il n'empêche que nous considérons qu'il faut un coup d'arrêt à ces méthodes portées par toutes les sensibilités politiques depuis trop longtemps. Si nous voulons avoir pour les prochaines décennies un syndicalisme très organisé, très représentatif, très mobile, très ouvert et très dynamique, il nous faut aussi y participer.

C'est dans cette perspective que nous voterons contre.

M. le Président.- D'accord.

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Nous intervenons tous les ans, puisque cette délibération revient chaque année, afin d'expliquer notre position. Nous faisons aussi le constat de la faiblesse des organisations syndicales et professionnelles en France, ce qui pose un problème dans les deux cas. Si la loi prévoit demain davantage de négociations en entreprise, ce sera d'autant plus difficile que les organisations syndicales y sont faiblement implantées et quelquefois pas du tout.

C'est un commentaire général.

Concernant cette délibération précise, techniquement, elle comprend deux aspects.

Il y a une subvention de fonctionnement que nous avons critiquée. Pendant très longtemps, les collectivités n'avaient pas le droit de financer les organisations syndicales. Cela a été autorisé en 2010 mais je pense que c'est une erreur de donner des subventions de fonctionnement à des organisations syndicales qui, par ailleurs, sont déjà représentées au sein du CESER.

Je me souviens de ce que nous avons dit l'an dernier : lorsque les représentants des organisations syndicales sont invités à participer à des réunions par la Région dans le cadre de l'élaboration de schémas ou tout autre sujet, c'est à notre initiative, donc il est normal de les défrayer, de même que le sont les élus sur la base des frais engagés. Là, il est question d'un défraiement forfaitaire.

M. le Président.- Non, il s'agit exactement de cela. Nous ne voulons pas mettre la Région en situation de juge et arbitre seule et nous confions aux organisations, sur la base de leur représentativité, le devoir de le faire.

Je me suis permis d'intervenir, Monsieur CHASSIER, parce qu'il s'agit vraiment de cela.

Nous ne payons pas les organisations. Nous faisons en sorte qu'elles soient physiquement présentes et intellectuellement impliquées dans des réunions qui relèvent du quadripartisme sur le développement économique, sur le développement social et sur la formation.

Il s'agit vraiment de cela, je voulais vous le préciser.

M. CHASSIER.- Oui mais nous avons bien une aide forfaitaire et je l'assimile à une subvention de fonctionnement, c'est là-dessus que nous ne sommes pas d'accord.

M. le Président.- C'est un forfait par journée réalisé et ce sont des journées réalisées.

M. CHASSIER.- Oui, mais en plus de l'aide forfaitaire annuelle.

Nous avons proposé une indemnisation sur des bases réelles pour ces participations à des réunions. En l'occurrence, cela ne se substitue pas à la dotation forfaitaire, cela s'y ajoute.

M. le Président.- Monsieur ROULLET, vous souhaitiez intervenir.

M. ROULLET.- Il y a une crise de l'engagement citoyen, c'est vrai dans tous les domaines (associatif, politique, syndical et patronal), mais la représentation patronale et salariale se pose de façon différente. Il est vrai que les syndicats doivent peut-être se renouveler dans leurs modes de fonctionnement.

Cela étant dit, je considère qu'une loi devrait protéger les travailleurs dans les entreprises, en particulier ceux qui souhaitent se syndiquer. Compte tenu de la situation nationale sur le terrain de l'emploi, il subsiste une crainte pour se syndiquer. Nous avons des exemples où des syndicalistes sont marqués à l'encre rouge. Je pense particulièrement à la nécessité de prolonger ce qui a été établi par les lois AUROUX de protection des travailleurs dans l'entreprise.

Ce serait positif et cela permettrait d'avoir un véritable dialogue et non pas des distorsions de pouvoir au sein de certaines entreprises.

M. le Président.- Cet échange ayant eu lieu, je prends le vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre des groupes Front National et Union de la Droite et du Centre)

Rapport 17.07.31.20 - CPER 2015-2020 - Attribution d'une subvention 2017 à l'ARACT Centre-Val de Loire pour le fonctionnement et approbation de la convention afférente

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.21 - Innovation et transfert de technologie et animation des pôles de compétitivité 2014-2020 - Attribution d'une subvention à l'association Cosmetic Valley pour son programme d'actions 2017 et approbation de la convention afférente

M. HUWART.- Je me permets de préciser que la Région augmente sa participation et la porte à 300 000 euros contre 150 000 euros l'année dernière.

M. le Président.- Avec une forte volonté d'obtenir une clarification du côté de l'État sur la responsabilité en matière de pilotage des pôles de compétitivité : ce dossier avait été ouvert par l'actuel président de la République lorsqu'il était ministre de l'Économie. Nous souhaiterions que ce soit clarifié et conclu.

Avec la volonté très forte du Vice-président et de moi-même, et je crois de nous tous, de faire en sorte que l'épicentre de ce pôle de compétitivité soit durablement en région Centre !

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.22 - Création et reprise des entreprises industrielles - Aides à la Création - Lancement de la 16^{ème} édition du concours « Graine de Boîte 2017-2018 » destiné à sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.23 - Développement et adaptation des entreprises et industrie du futur et cluster - Attribution d'une subvention à l'AREA (Association régionale des entreprises alimentaires du Centre-Val de Loire) pour son programme d'actions 2017 et approbation de la convention afférente

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Madame de CRÉMIERS ?

Mme de CRÉMIERS.- Je souhaite donner un élément d'information : l'attribution de la subvention à l'Association régionale des entreprises alimentaires (AREA) du Centre-Val de Loire correspond à un programme d'actions en 2017 très travaillé. Il est déjà en cohérence avec la stratégie qui sera présentée cette année sur l'alimentation et inclut notamment des actions liées à la transformation des processus industriels pour une amélioration de la qualité nutritionnelle des produits.

Je voulais le souligner parce que c'est une première et que c'est intégré dès le plan d'actions 2017 de l'AREA.

M. le Président.- Nous vous remercions de cette précision.

Rapport 17.07.31.08 - Création et reprise d'entreprises artisanales - Attribution de subventions régionales aux Plateformes Initiative de la région Centre-Val de Loire pour la dotation de leurs fonds de prêts d'honneur, du fonds régional « Centre Reprise-Transmission » et leur programme d'actions 2017 ainsi que celui d'Initiative Centre et approbation des modèles de conventions afférentes

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

M. le Président.- Même vote ?

Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- Si Monsieur le Vice-président pouvait suivre l'ordre des tableaux parce que ce n'est pas l'ordre que nous avons dans notre ordinateur.

M. HUWART.- C'est celui que j'ai sur l'ordre du jour officiel.

M. PELTIER.- Christine, priorité au papier ! *(Rires)*

M. HUWART.- Le numérique, c'est pour les services !

M. le Président.- Nous pourrions faire une amicale du numérique et une amicale du papier et nous regarderions les intersections ! *(Rires)*

M. HUWART.- C'est une manœuvre dilatoire pour vous égarer et éviter toute question !

Mme FAUQUET.- Ne vous inquiétez pas, je m'adapte.

M. le Président.- Nous reprenons l'ordre papier, Monsieur le Vice-président.

M. HUWART.- Sauf erreur, nous passons au rapport 17.07.31.10.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.09 - Animation économique - Attribution de subventions aux Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat - Approbation de la convention type

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.10 - Financement plans d'actions 2017 :

- à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Centre-Val de Loire

- au Mouvement Associatif Centre-Val de Loire

- au Centre Actif

- à l'Union Régionale des SCOP

- à l'ADIE

- à la Fédération des Entreprises d'Insertion, le CRESOL

Attribution d'une subvention 2017 au Mouvement Associatif Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un programme de formation des bénévoles dirigeants - Approbation des conventions financières

M. HUWART.- Avis favorable de la Commission, sauf une abstention du groupe Front National concernant la CRESS Centre-Val de Loire et le CRESOL.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National sur le dossier concernant la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire et sur le dossier CRESOL)

Rapport 17.07.31.12 - CAP'Asso - Attributions de subventions - Modification des délibérations - Approbation d'avenants

M. HUWART.- Avis favorable de la Commission, avec un contre du Front National sur les dossiers AFCM (37) et UFC Que Choisir 37 et sur les renouvellements 1, 2 et 3, à l'exception des dossiers « sport » ; les membres de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations Sanitaires et Sociales » ont émis un avis favorable, à l'exception d'une abstention du groupe Front National ; les membres de la Commission « Transports et Intermodalité, Transition Énergétique et Environnement » ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, de même que ceux de la Commission « Culture, Sports et Coopération Décentralisée ».

M. le Président.- Pas d'intervention ? *(Aucune intervention)*

J'ai bien entendu les positions du Front National, nous les transcrivons comme telles.

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- C'est simplement une observation. Nous venons de voter dans la DM1, voici une semaine, 3 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires pour CAP'Asso. Nous avons consommé presque 2,2 millions d'euros à ce jour. Nous n'allons peut-être pas tenir l'année à ce rythme.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Front National sur les dossiers AFCM (37) et UFC Que Choisir (37) et sur les renouvellements 1, 2 et 3 à l'exception des dossiers « sport »)

Rapport 17.07.31.53 - Développement des TPE - Attribution d'une subvention à la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) et aux six Chambres départementales de métiers et de l'artisanat pour la mise en œuvre des programmes sectoriels 2017 et approbation d'un modèle de convention

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.54 - Développement des TPE - Attribution d'une subvention aux Chambres des métiers et de l'artisanat pour la mise en œuvre d'un programme GPEC dans les entreprises artisanales en 2017 et approbation d'un modèle de convention

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.55 - Création et reprise des TPE - Transmission-reprise d'entreprises - Attribution de subventions à la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire (CRMA) et aux six Chambres départementales de métiers et de l'artisanat (CMA), pour la mise en œuvre du programme régional « Transmission-Reprise 2017 » - Approbation du modèle de convention

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.78 - Lutte contre les exclusions - Attribution de subventions

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.02 - Intervention en matière agricole : impact de la loi NOTRe - Attribution de subventions à divers bénéficiaires pour les dispositifs - Animation, structuration, valorisation et promotion de l'agriculture régionale

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.03 - Mesures d'accompagnement des agriculteurs à la suite des conditions climatiques de la campagne 2016 - Prolongation des habilitations pour la réalisation d'accompagnement du diagnostic et du plan d'actions stratégique des exploitations agricoles et habilitation complémentaire

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- C'est un avis favorable.

Nous voulions simplement faire une observation, mais je crois qu'elle a été faite en Commission, sur les délais et le peu d'audits menés au bout d'un an bientôt. Dans le département 28, aucun n'a été réalisé ni même identifié.

Un audit a été réalisé dans le 37 et sept sont en cours, zéro dans le 45 mais quatre sont en cours.

Il s'agissait de mesures d'urgence, donc on peut être étonné et se demander si c'est vraiment la mesure qui était la plus attendue et la plus efficace pour répondre à cette situation d'urgence.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur HUWART ?

M. HUWART.- Il faut distinguer les diagnostics et les plans d'actions stratégiques.

Les audits de diagnostic se sont déployés à partir de la fin de l'année 2016, plus précisément à partir de l'après-récolte en octobre, au moment où les exploitants sont revenus devant leur banque pour des problèmes de trésorerie. Ils n'ont d'ailleurs pas été aussi nombreux que prévu, compte tenu du fait que les banques, les mutuelles et les assurances se sont organisées pour étaler les crédits. Nous avons vu le démarrage du nombre de diagnostics à la fin de l'année, à mesure que des problèmes de trésorerie commençaient à s'avérer.

Les plans d'actions stratégiques avaient vocation à se développer plutôt à partir de cette année.

Les trous et les distinctions dans les départements sont liés au fait que différentes structures ont été mobilisées. On a privilégié l'action avec les chambres d'agriculture mais, dans le département 28, on est passé beaucoup avec le dispositif Aid'Agri, association liée à la chambre d'agriculture à laquelle la Région a versé une subvention lors d'une précédente Commission permanente. Elle établit aussi des diagnostics et mène des actions de ce type mais avec la possibilité en plus d'avoir des subventions du Conseil départemental.

M. le Président.- Le tableau, pour ce que nous en voyons, présente bien les audits « stratégiques », c'est-à-dire ceux de deuxième génération qui, après le diagnostic, avaient été utilisés notamment pour les renégociations avec les banques, afin de permettre à l'exploitation de se redéfinir, de se repositionner en termes de mode de production, de marché, etc.

J'entends ce que vous dites.

Nous sommes tous beaucoup sur le terrain. L'accompagnement de la Région dès 2016 a été et continue d'être salué. Les exploitants disent, pour ceux qui l'ont utilisé, que cela a permis de discuter avec les tiers, notamment les tiers financeurs, d'une manière équilibrée et dynamique.

Nous suivons cela et je pense que le stratégique devrait être utilisé dans le courant de cette année.

M. HUWART.- Nous avons prévu également de modifier nos régimes d'aide agricole pour que ces diagnostics et ces plans d'actions stratégiques puissent être effectivement soutenus ensuite et que ce ne soit pas simplement un diagnostic mais bien l'amorce de décisions qui, elles, seront soutenues par la Région.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.31.04 – CAP’Filières - Révision du CAP’Légumes 2^{ème} génération et approbation d’un avenant

M. HUWART.- Avec un avis favorable à l’unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)

Rapport 17.07.31.06 - Promotion des produits agricoles et de l’agriculture régionale - Alimentation - Attribution de subventions au Comité régional d’Équitation Centre-Val de Loire pour le Generali Open de France, à la Chambre régionale d’Agriculture du Centre pour son programme de promotion COVALOR - Approbation de convention et de conventions-cadre relatives à la restauration collective avec les Chambres départementales d’Agriculture et les Groupements d’Agriculture Biologique de la région Centre-Val de Loire

M. HUWART.- Avis favorable à l’unanimité.

M. le Président.- Madame de CRÉMIERS ?

Mme de CRÉMIERS.- Monsieur le Président, c’est encore un rapport du programme alimentation.

Je ferai deux remarques générales sur les conventions relatives à la restauration collective.

En premier lieu, concernant la direction donnée, nous allons vers l’intégration de plus en plus d’acteurs. Ces conventions ne sauraient se limiter aux chambres d’agriculture et aux GAB, dans la mesure où il existe d’autres acteurs. Nous avons la démarche des systèmes alimentaires territoriaux ; elle préfigure celle qui sera décrite dans la stratégie alimentation.

C’est le premier point de vigilance par rapport à ces conventions.

En deuxième lieu, dans les annexes de ce rapport, figurent des conventions séparées entre la Région et la chambre d’agriculture, d’une part, et entre la Région et les GAB, d’autre part, ce qui ne correspond pas à ce que nous avons expérimenté dans les faits avec Cathy MÜNSCH-MASSET lors de notre tournée dans les départements ni à l’esprit dans lequel nous menons le projet de l’intégration des acteurs et de la mise en réseau. C’est une annexe mais, symboliquement, il faut remarquer que ces conventions pouvaient être multi-parties et non pas bilatérales.

M. le Président.- Merci de ces précisions.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)

Rapport 17.07.31.07 - CAP’Filières - Attribution de subventions à divers bénéficiaires Approbation de conventions - Modification de délibérations - Affectation de crédits relatifs à une étude stratégique sur les potentialités et la structuration de la filière apicole en région Centre-Val de Loire

M. HUWART.- Avec un avis favorable à l’unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l’unanimité)

**ÉDUCATION, APPRENTISSAGE,
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Rapport 17.07.11.79 - Immobilier et équipement des lycées - Constructions, réhabilitations et restructurations - Entretien, maintenance et cadre de vie - Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles - Aide à l'enseignement privé sous contrat - Attribution de subventions - Affectations : créations, abondements - Contrat de performance énergétique : approbation de l'avenant n° 5

Mme COCHARD.- Nous avons un erratum oral : « *Modification de l'annexe 5 : la fiche action concernant la visite d'une centrale nucléaire est retirée.* »

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologiste sur l'avenant n° 5 au Contrat de performance énergétique.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur l'avenant n° 5 au Contrat de performance énergétique)

Rapport 17.07.11.80 - Financement des lycées - Lycées publics - Attributions de dotations et subventions - Restauration et internat - Système d'information restauration

Mme COCHARD.- Il s'agit d'attribuer des fonds pour un logiciel de gestion de restauration.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Le logiciel est en lien avec les circuits de proximité dont nous avons parlé précédemment.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.11.81 - Égalité des chances - Accompagnement éducatif - Aide régionale au premier équipement des lycéens - Ressources pédagogiques lycées - Attributions de subventions, approbations de conventions

Mme COCHARD.- Les ressources pédagogiques lycées sont maintenant des livres et des supports numériques.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.11.82 - Parcours d'Europe - Mobilité des lycéens - Mobilité européenne des apprentis - Attribution de subventions au titre de Trans'Europe Centre et des actions internationales

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National sur le point B « Actions internationales ».

M. le Président.- Même vote ?

Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- Lorsqu'il y a un refus d'aide, je voudrais demander que la lettre soit un peu plus fournie, dans le sens de donner la raison pour laquelle l'aide n'a pas été accordée, indépendamment du montant budgétaire alloué et du fait que l'on n'entre pas dans l'enveloppe. Il n'est pas satisfaisant, pour un établissement qui reçoit une lettre de refus, qu'on lui dise : « Nous n'avions qu'une enveloppe de tant et vous n'avez pas été retenu. »

Pourquoi les autres ? Il faudrait que ce soit plus détaillé au niveau des services parce que cela crée un malaise dans certains établissements.

M. le Président.- Madame la Vice-présidente ?

Mme MÜNSCH-MASSET.- Vous parlez de Trans'Europe ?

Mme FAUQUET.- Oui.

Mme MÜNSCH-MASSET.- Vous avez raison. Il faudrait que nous rendions visibles aussi nos critères de choix (équité territoriale, instruction des dossiers et qualité des projets), en lien avec le Rectorat, qui nous conduisent parfois à privilégier un projet. Nous devons donner ces éléments d'explication aux proviseurs.

Mme FAUQUET.- Oui, et cela leur permet de modifier et de travailler différemment pour être retenus l'année suivante.

Mme MÜNSCH-MASSET.- Absolument.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Je souhaite préciser notre vote séparé. C'est une abstention seulement sur le volet Mexique. Nous avons hésité en Commission sur la Grèce en raison du contenu du projet mais, finalement, nous voterons pour le projet sur la Grèce.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National sur le projet du lycée Sainte-Marguerite de Chambray-les-Tours pour le voyage au Mexique)

Rapport 17.07.11.83 - Numérique éducatif - Équipements, services et usages

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.11.84 - Études préalables et foncier - Approbation d'une convention de servitude entre la Région Centre-Val de Loire et ENEDIS Cher pour le renouvellement d'un câble THA sur le site du lycée Jean Mermoz à Bourges

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.21.66 - Immobilier et équipement des CFA - Approbation d'avenants : - à la convention relative au plan d'équipement 2015 du CFA Orléans Métropole - à la convention relative à la restructuration du CFA de la MFEO Sorigny Désaffectation de crédits au titre du plan d'équipement 2017 - Affectation de crédits pour des travaux de menuiserie au CFA Agricole d'Indre-et-Loire et modification de délibérations

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.21.67 - Mobilité des apprentis - Trans'Europe Centre - Attribution de subventions

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis eu avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.21.68 - Financement des CFA - Attribution de la participation conventionnelle de la Région pour le solde 2016 et le prévisionnel 2017 à 27 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et à 10 Dispositifs d'Initiative aux Métiers par l'Alternance (DIMIA) annexés aux CFA - Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux 5 Centres de Formation d'Apprentis du BTP au titre de l'exercice 2017 en complément de la subvention conventionnelle - Approbation de la convention-type

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.22.69 - Financement des établissements de formations sanitaires et sociales - Actions de formation - Attributions de subventions à cinq Centres hospitaliers d'aide-soignant délocalisés et affectation de crédits aux Centres hospitaliers de Saint-Amand-Montrond et de Châteauroux/Le Blanc d'aide-soignant en cursus partiel à l'École régionale du travail social d'Olivet pour un poste de référent TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) - Approbation de conventions de subvention

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL</p>
--

Rapport 17.07.26.50 - Aménagement du Territoire - ID/À vos ID - Attribution de subventions - Sélection d'initiatives

M. ROULLET.- Avis favorable sur ce rapport des membres de la Commission, avec une abstention du groupe Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)

Rapport 17.07.26.73 - Convention Région/Départements d'Eure-et-Loir et de l'Indre (volet logements spécifiques), du Loiret (Volet Santé - Hébergement des Personnes Âgées) et du Cher

Eure-et-Loir : attribution de subventions au titre des Euréiales

Indre : approbation de l'avenant n° 2 à la convention pour la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) relatif à l'adaptabilité et la mise aux normes de logements privés occupés par des personnes âgées ou handicapées

Loiret : approbation de l'avenant n° 1 à la convention Région/Département et attribution de subventions

Cher : approbation de l'avenant n° 1 à la convention Région/Département et approbation de la convention PIG relative à l'adaptation du logement au vieillissement - Attribution d'une enveloppe au Conseil départemental

M. ROULLET.- Avis favorable unanime de la Commission sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.26.74 - CPER 2015-2020 - Attribution de la subvention de fonctionnement 2017 au centre de ressources Villes au Carré

M. ROULLET.- Avis favorable de la Commission, avec un vote contre du groupe Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Front National)

Rapport 17.07.26.75 - Logement des jeunes - Attribution de subventions au titre : - du financement du développement et du déploiement de la plateforme e-logement et adoption d'une convention avec le GIP Alfa Centre-Val de Loire au titre de l'intermédiation locative - de l'intermédiation locative

M. ROULLET.- Nous avons un erratum oral : « Plateforme e-logement (page 5) : la subvention attribuée est de 60 600 euros et non 63 500 euros. »

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- Concernant le logement des jeunes, avec les objectifs des deux métropoles (Orléans et Tours) de multiplier leur nombre d'étudiants, il faudra vraiment mettre un volet appuyé sur la qualité des logements pour les jeunes. Cela peut être l'un des critères qui les poussent à rester ou à venir en région Centre, quand on voit le niveau global catastrophique des logements étudiants en France.

M. le Président.- Vous avez raison, en notant cependant que, dans les classements nationaux de nos universités à ce titre, nous sommes dans une situation sensiblement favorable. Cela ne veut pas dire pour autant de ne pas tenir compte des évolutions en cours, même si nous ne partons pas de rien en la matière. Les réponses sont multimodales entre les logements spécifiques, la mobilisation de possibilités chez l'habitant dans le cadre d'un réseau, etc.

Vous avez raison : c'est un enjeu pour garder l'attractivité.

Mme FAUQUET.- Monsieur le Président, je me permets d'insister sur le réseau personnes âgées et jeunes qui est à développer pour le maintien à domicile des personnes âgées. Même si ce n'est pas une politique régionale, cela peut être un accompagnement.

M. le Président.- En termes de portage d'offre, cela peut tout à fait être accompagné, notamment dans le cadre du développement du numérique.

Rapport 17.07.26.76 - Contrats régionaux - Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux

M. ROULLET.- Avis favorable unanime sur ce rapport de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.26.77 - Contrats territoriaux - Bilan à mi-parcours du Contrat régional de Solidarité Territoriale du Pays Brenne et approbation du programme d'actions

M. ROULLET.- Rapport approuvé à l'unanimité par la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.26.86 - Contrats territoriaux - Modification de périmètres de contractualisation et ajustements financiers liés aux évolutions des intercommunalités en Eure-et-Loir et dans le Loiret
Avenant n° 2 du CSRT des Portes Euréliennes d'Ile de France (ex-SMEP), du CRST du Cœur de Beauce (ex-Pays de Beauce), du CRST du Pays Gâtinais
Avenant n° 1 du CRST du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Modification des délibérations

M. ROULLET.- Nous avons un erratum oral : « Pour le Contrat régional de solidarité territoriale des Portes euréliennes », il faut lire (page 4) : « de porter de 4 602 500 euros à 5 542 500 euros le montant de l'affectation 2015-105690 » (volet investissement de la dotation de base hors dispositif À vos ID) (chapitre 905.53.1-AP 2015-1728).

Avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

TRANSPORTS ET INTERMODALITE, TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT

Rapport 17.07.28.48 - Opérations présentées dans le cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-Région 2015-2020 - Attributions de subventions en individualisation et modifications de délibérations - Cadre d'intervention COT ENR et Appel à Manifestations d'intérêt développement territorial des énergies renouvelables thermiques - Opérations présentées hors cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-Région 2015-2020 - Adhésion à l'association AMORCE

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.28.41 - Stratégie régionale pour la Biodiversité - Volet 3 - Attribution d'une subvention à l'association « Abeilles etc. » pour le déploiement d'Apiscope dans les établissements d'enseignement - Approbation de la convention afférente - Affectation de crédits pour le paiement du solde de subventions attribuées en 2015 au CIVAM de Valençay et à l'ADAR-CIVAM

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.28.42 - Parcs naturels régionaux - Attribution de subventions :
- au Parc Loire-Anjou-Touraine et Perche dans le cadre des programmes d'actions annuels 2017 et approbation des conventions annuelles 2017
- au Parc du Perche pour son programme d'ingénierie 2017

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.28.43 - Manifestations de mobilisation pour l'écologie - Attributions de subventions :

- à l'ASSO pour l'organisation de l'éco-village dédié au développement durable dans le cadre de la 13^{ème} édition du Festival « Terre du Son » du 7 au 9 juillet 2017 au Château de Candé à Monts (37)

- à l'ADEAR 41 pour l'organisation de la Fête de l'agriculture paysanne le 3 septembre 2017 au Gault-du-Perche et au Poislay (28)

- à l'ADEAR 45 pour l'organisation de la Fête de l'agriculture paysanne le 16 septembre 2017 à Tigy (45)

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.28.44 - Gestion de l'eau - Contrats Eau Centre - Approbation du cadre d'intervention « Politique régionale de l'eau » Modification de la délibération - Attribution de subventions à divers bénéficiaires

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.28.96 - Patrimoine naturel - Attribution exceptionnelle d'une avance remboursable à l'URGC et approbation de la convention afférente

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National.

M. le Président.- Même vote ?

Monsieur de GÉVIGNEY ?

M. de GÉVIGNEY.- Une explication, Monsieur le Président : ce n'est pas du tout contre l'URGC qui fait un très bon travail et qui est très utile mais le rapport nous a semblé un tout petit peu hypocrite, dans la mesure où il y est clairement dit que l'URGC est totalement dépendante des subventions, ce qui est dommageable mais vrai. On dit que, si les fonds FEADER n'arrivent pas, il faudra que l'URGC rembourse les 60 000 euros à la Région. Or, nous savons très bien qu'elle ne pourra pas car elle n'est pas solvable. À ce moment-là, il valait mieux carrément dire que l'on voulait sauver les deux salariés. C'est une hypocrisie dans le rapport.

M. FAUCHEUX.- L'hypothèse de départ de ce rapport est que le FEADER, qui est un fonds européen, va être activé. Nous ne faisons pas l'hypothèse que l'Union européenne va s'effondrer et que la France ne sera pas en capacité de gérer les fonds. Nous imaginons qu'ils vont arriver.

L'instruction montre que le projet de l'URGC est éligible. C'est simplement une question de temps. Nous assurons la trésorerie avec ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)

Rapport 17.07.29.01 - Aménagement de la gare de Sainte-Maure - Noyant (37)

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.29.45 - Compensation régionale des tarifications TER Centre - TER Bac+ et TER Apprentis - Individualisation des crédits relatifs aux soldes des compensations à verser à Chartres Métropole et aux Départements d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et de l'Indre pour 2016/2017 et approbation des avenants aux conventions relatives à ces tarifications avec Chartres Métropole et les Départements d'Eure-et-Loir et de l'Indre

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.29.46 - Intermodalité et circulations douces - Affectation de crédits pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du volet infrastructures/mobilité du SRADET

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.29.47 - Transports scolaires - Approbation des conventions avec SNCF - Mobilités relatives à la délivrance des abonnements scolaires réglementés et des abonnements internes scolaires

M. le Président.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.29.71 - Acquisition, renouvellement des matériels roulants ferroviaires - Approbation du protocole d'accord tripartite entre les Régions Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Grand Est portant sur des transferts de parc - Approbation de la convention de financement pour l'acquisition de 11 rames Régio2N destinées à la desserte de Paris-Chartres-Le Mans

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Même vote ?

Monsieur CORNU ?

M. CORNU.- C'est le même vote, mais je souhaite m'assurer que les rames vont être changées par rapport à l'existant. Nous avons fait part à plusieurs reprises de l'inconfort des premières : je pense que le Vice-président en a tenu compte.

Franchement, je voudrais m'assurer que l'on apporte ce changement car ce n'est pas une bonne image pour la Région actuellement, à tel point que ces trains devaient être remplis mais que tout le monde les évite. Par le report, les autres sont bondés mais pas ceux-là.

M. Philippe FOURNIÉ.- Nous vous montrerons l'équilibre que nous avons adopté entre le capacitaire, nécessaire sur cette ligne, et un confort un peu retrouvé. Nous allons vers un choix de 3-2 en bas et 2-2 en haut. Les voyageurs de Chartres, qui ont le trajet le plus long, seront beaucoup plus dans le confort que ceux qui entrent dans le train à Versailles en Île-de-France pour des trajets assez courts. Il y aura des tablettes, le wifi, les porte-bagages, etc.

M. CORNU.- D'accord.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- J'ai une question annexe : je me souviens voici quelques années, dans la précédente mandature, que la SNCF nous avait demandé de participer au financement de la mise à niveau d'un centre de maintenance, en prévision de l'arrivée des Régio2N.

Maintenant, si nous changeons de matériel, cela veut dire que nous avons financé en partie...

M. Philippe FOURNIÉ.- Ce sont aussi des Régio2N et ils seront toujours en maintenance dans le site de Montrouge. Cela fait une deuxième microflotte. Comme nous avons un projet de rétrofit sur la première flotte pour la mettre au même niveau, nous aurons un parc homogène à terme, ce qui sera plus facile à maintenir.

M. le Président.- Les précisions ont été apportées, merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.29.88 - Approbation des tarifs commerciaux sur le réseau RÉMI dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret à compter du 1^{er} septembre 2017, homologation des tarifs et évolution des horaires sur le réseau RÉMI dans le Loiret

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Même vote ?

Monsieur FAUCHEUX ?

M. FAUCHEUX.- Ce n'est pas pour signaler un changement de vote du groupe Écologiste sur ce rapport mais simplement pour pointer du doigt le fait que ce rapport montre bien l'ampleur du chantier devant nous pour harmoniser les tarifs en matière de transport dans le réseau RÉMI.

Par exemple, le billet plein tarif est de 2 euros dans le Cher mais cela peut monter, suivant les trajets, à 10 euros dans l'Eure-et-Loir. L'abonnement mensuel est à hauteur de 40 euros dans le Cher et s'élève à 64 euros dans l'Indre-et-Loire. En plus, dans certains départements, c'est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans et pas pour les autres. Bref, nous avons des tarifs différents.

Si l'on ajoute à cela le fait que c'est maintenant la même autorité de transport pour les cars du réseau RÉMI et pour les trains, nous avons un chantier colossal devant nous et il faudra le traiter dans les semaines et les mois qui viennent.

Nous avons eu une discussion intéressante sur ce sujet en Commission avec le Vice-président.

M. Philippe FOURNIÉ.- Concernant les tarifs, c'est un vrai chantier mais il portera également sur la billettique. Nous devons avoir un système homogène et cohérent en termes de tarifs et de billettique.

Sur les tarifs, nous allons travailler sur trois niveaux d'intervention : un tarif unique et convergent, parce qu'il faudra qu'il soit unique sur le réseau interurbain et convergent avec le système TER.

Après, nous aurons des politiques commerciales : ce peut être les vieux, les jeunes, les très vieux, les très jeunes, nous verrons, nous prendrons cette décision ensemble. Cela peut être les très très vieux et les très très jeunes, ou les moyens !

Le troisième niveau de politiques tarifaires concerne le caractère usages et événements que nous souhaitons développer. Ce peut être le Pass TER des weekends, les tarifs pour « le Printemps de Bourges », « Terres du son », etc.

Après, ce sont des politiques commerciales ciblées sur des événements et des usages.

M. le Président.- Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- En outre, cela met le doigt sur ce que proposent les transports et permet une publicité supplémentaire pour les événements en question, et ce, à moindre coût. Cette mutualisation de la communication est intéressante.

M. le Président.- Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.29.91 - Transfert à la Région au 1^{er} septembre 2017 de la compétence du transport scolaire en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE

M. DUMAS.- Nous avons un erratum : « *La partie du rapport concernant l'approbation d'un avenant à la convention avec l'Agglomération de Châteauroux (annexe 15) est retirée.* »

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Même vote ?

Monsieur PELTIER ?

M. PELTIER.- Si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'ai une nouvelle question à poser au Vice-président « Transports ».

Philippe FOURNIÉ, vous avez répondu la semaine dernière en séance. J'avais besoin de quelques précisions sur ces fameuses Communes qui rebasculent dans la semaine de quatre jours depuis le décret du 27 juin ; c'est leur liberté. Vous avez bien expliqué la différence entre les régies et les conventions.

Que peut-on répondre très précisément aux maires et aux élus qui ont fait ce choix et qui s'inquiètent parce qu'ils n'ont pas de réponse assez rapide ? Ils se sentent un peu désemparés sur le sujet. Comment peut-on relayer les informations pour que la rentrée s'organise bien ?

M. Philippe FOURNIÉ.- Nous avons mis en place une personne qui répond très rapidement aux Communes et aux Interco, donc il faut qu'ils envoient des mails à Étienne BRUN, qui est le responsable « transports routiers ». Il vient du Département du Loiret. Nous souhaitons répondre le plus rapidement possible aux Communes, Interco et régies.

Nous avons une position assez claire mais, globalement, jusqu'au 1^{er} septembre, nous ne sommes pas compétents. Nous répondons parce que, dans le cadre de transferts avec des Départements, nous avons repassé le marché pour que ce soit acté le 1^{er} septembre mais au fond, juridiquement, cette responsabilité n'est pas la nôtre. Pour autant, nous restons sur ce principe.

Nous avons trois grands principes.

Dans les régies, ils font ce qu'ils veulent.

Au sujet des syndicats, Interco ou Communes qui ont les marchés, un maire du Sud du Loir-et-Cher m'a informé : « Nous sommes en train de repasser le marché. » Je lui ai répondu : « Vous appliquez votre politique, c'est votre choix, nous le validerons, il n'y a aucun souci. »

Après, lorsque les marchés sont passés, pour les délégations de service public, il y a deux éléments :

- le mercredi, ils peuvent enlever le car, cela nous coûtera moins cher ;
- les quatre autres jours, il faut que les transports scolaires restent dans les horaires des marchés. Autrement, il y a un problème de responsabilité.

J'attire l'attention parce que des maires s'imaginent qu'à un quart d'heure ou vingt minutes près, c'est sans conséquences. Je leur dis bien qu'en cas d'accident, nous serons couverts puisque nous aurons une position claire si les horaires sont restés ceux du marché. J'ai expliqué au maire du Cher : « Faites attention, en cas d'accident, vous allez en prison. » Nous devons responsabiliser les gens.

Il faut leur dire de nous appeler. Nous leur répondrons très rapidement. Nous leur expliquerons et regarderons très précisément leur sujet. Il ne faut pas hésiter, tout en sachant que c'est encore juridiquement le Département.

M. le Président.- Par rapport à cela, vis-à-vis des maires, nous devons être très clairs. Cela a été dit par la Région Centre-Val de Loire et par Régions de France : cette décision a été prise par rapport à une logique éducation sous la responsabilité du ministre. D'accord mais elle ne peut pas globalement se traduire par une nouvelle organisation du système de transports à l'horizon de septembre.

Pourquoi ? Parce que nos intervenants sont dans un réseau. Parfois, ils ont dans le même bus des scolaires, des collégiens et des lycéens. Parfois, le bus des scolaires sert directement derrière, à la minute près, à faire un réseau de collégiens et de lycéens. Parfois, après avoir fait de l'école et du collège, on passe au lycée. Tout est extrêmement articulé et imbriqué pour optimiser la qualité du service et tenir la dépense.

C'est la construction qui a été faite historiquement, que je ne critique absolument pas et qui s'est organisée sur la semaine de cinq jours. Nous ne pouvons pas défaire cela en deux mois et le recomposer. Cela impacterait des lycées ou des collèges qui ne vont pas bouger, etc.

M. PELTIER.- Et des écoles qui ne bougent pas.

M. le Président.- C'est exact.

Là où les maires décident de passer à quatre jours, le ministre l'autorise, les textes sont là, mais c'est sans modifier les horaires de prise en charge, soit par la mairie, soit par l'école, soit par les deux ensemble, du lundi, du mardi, du jeudi et du vendredi. À ce moment-là, le car passera tout droit devant cette école s'il fait un circuit ou n'y viendra pas le mercredi matin.

Cela ne posera pas de problème, nous saurons faire en sorte que nos transporteurs sachent qu'ils ne s'arrêtent plus à cette école et que l'on ne met plus en place le même circuit.

S'il s'agit, parce qu'il n'y a plus de mercredi matin, d'allonger les journées du lundi, du mardi, du jeudi et du vendredi, il faut que nous soyons clairs : ni nous ni les transporteurs, nous ne sommes en capacité de le faire.

Il appartiendrait au Département de modifier et de reconventionner avec nous mais il ne peut pas apporter cette modification parce que c'est très imbriqué, comme je l'ai dit.

Je dis aux maires : « Agissez en la matière avec la plus grande prudence. La précipitation pourrait vous conduire – mais pas nous – à une impasse. »

M. PELTIER.- Nous sommes bien d'accord, mais cela a été mal dit par l'État.

Mme FAUQUET.- Monsieur le Président, je le vis dans ma commune.

Le conseil d'école a voté favorablement le passage à quatre jours. Des problèmes d'ALSH (*accueil de loisirs sans hébergement*) se posent. Il existe une compétence communautaire en la matière mais ils ne peuvent pas modifier les statuts avant septembre, donc pendant un an nous ferons une sorte de garderie car le statut est très hybride sur le mercredi matin dans les communes.

M. le Président.- Avec une implication de la CAF, etc.

Mme FAUQUET.- Étant conseillère régionale, j'ai demandé une dérogation au DASEN (*Directeur académique des services de l'éducation nationale*) pour les petites communes le mercredi matin, le temps que cela se mette en place au niveau des Communautés de communes. Cela ne devrait pas poser de problème.

En revanche, je suis dans le cas où j'ai appelé le syndicat de transports en premier et surtout le Département en disant : « Les nouveaux horaires pourront-ils s'inscrire ? Donnez-moi la marge de manœuvre dans laquelle nous pouvons nous inscrire. » Si nous supprimons le mercredi matin, il faut allonger les autres jours.

Le Département m'a donné ce créneau pour rester dans le cadre du marché. Le problème est que le DASEN doit avoir les dossiers complets avant le 8. Le mien était complet. Seulement, le syndicat de transport a dit : « Vous n'avez pas laissé suffisamment de temps. » Nous avons donc remodifié les horaires, nous restons complètement dans les créneaux du marché mais cela ennuie le syndicat de transport et il ne répond pas.

Je suis dans le cas où j'écris au DASEN en lui disant que cela entre dedans. J'ai un avis favorable du Département mais les syndicats de transport freinent, alors qu'il doit y avoir toutes les réponses avant le 8.

Cela devrait fonctionner dans mon cas, mais c'est dingue !

M. le Président.- Vous voyez bien qu'il est beaucoup plus facile aux autorités de l'Éducation nationale de dire « conforme ». C'est facile, cela concerne l'Éducation nationale !

Sauf que, comme vous le soulignez, cela suppose que les communes aient le temps de réactiver les centres de loisirs sans hébergement le mercredi, avec des financements CAF. Il faut six à neuf mois pour négocier une telle structure. Cela suppose que les transports soient modifiés.

Vous savez que nous avons fixé au 17 juillet la date limite d'inscription dans l'ancien système parce que les AO2 nous disaient : « Si les enfants, les jeunes, les lycéens ne sont pas inscrits très globalement avant le 17 juillet, nous ne savons pas faire les organisations. »

Tout remodifier maintenant me paraît totalement infaisable. C'est la raison pour laquelle nous devons être clairs.

Ce n'est pas un jugement sur quatre ou cinq jours, chacun sa position, mais nous ne pourrons pas exercer notre responsabilité à compter du 1^{er} septembre dans le cadre d'un *happening* permanent où cela bougerait de dix minutes, alors que ce sont des organisations mesurées à la minute près.

M. Philippe FOURNIÉ.- Une précision, dans la mesure où il peut y avoir des recours sur les conseils d'école, il faut qu'ils soient faits, après la publication du décret, avec une convocation sept jours avant.

Mme FAUQUET.- Excusez-moi, Philippe, mais le DASEN nous a dit que l'avis postérieur des deux directeurs et des maires était suffisant. Voilà ce que l'on nous dit au niveau de l'Éducation nationale.

M. PELTIER.- Et le décret est du 27 juin !

M. le Président.- Si un message doit partir de la Région, c'est celui que nous portons : dans notre exercice de responsabilité, nous ne pouvons absolument pas réaliser l'impossible. Nous considérons qu'une réflexion doit s'engager car les adaptations précipitées pourraient générer des dysfonctionnements importants.

Dans quelques cas, cela pose moins de problème. Lorsque c'est une régie, le car ne sert qu'à cela, on ne prend que les scolaires et on les emmène à tel endroit, c'est simple. Encore faudrait-il penser au problème du centre de loisirs. Quelques situations sont ainsi mais dans 99 % des systèmes qui sont très intégrés, il y a une prise de risque et une difficulté majeure.

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, j'ai une interrogation à propos de ce dossier. Nous avons posé la question en Commission au sujet de l'évaluation des charges transférées.

Philippe FOURNIÉ nous a confirmé que le chiffre figurant dans la DM1, de l'ordre de 148 millions d'euros, résultait des travaux des commissions locales d'évaluation des charges et recettes transférées à ce jour. Nous avons tout de même quelques inquiétudes. Des marchés arrivent à terme et vont devoir être renégociés. Nous sommes dans une période où la Région a passé des avenants de prolongation pour se laisser le temps de négocier dans des conditions favorables, donc un an, voire un peu plus.

Nous avons vu cette semaine en commission d'appel d'offres un marché important pour l'Indre-et-Loire où nous avons dû adopter un avenant s'élevant à 9,7 millions d'euros hors taxes. Ce n'est pas le premier sur ce marché. C'est une décision du Conseil départemental de modification des circuits sur l'année scolaire écoulée. Cela a dû être pris en charge par la commission d'évaluation.

Ce genre de situation risque de se renouveler. Par exemple, pour ce marché de l'Indre-et-Loire qui portait sur 42,5 millions d'euros hors taxes en 2009, d'avenant en avenant, on aboutit à 63,6 millions d'euros, ce qui fait presque 50 % d'augmentation sur la durée du marché.

Aujourd'hui, oui, nous sommes à 148 millions d'euros d'estimation globale pour ces transports scolaires transférés mais il va falloir renégocier des marchés. Or, nous savons que les conditions ne sont pas forcément évidentes.

Dans les années à venir, n'existe-t-il pas un risque de voir cette enveloppe déborder de nos prévisions ?

M. le Président.- Monsieur FOURNIÉ ?

M. Philippe FOURNIÉ.- Dans les années à venir, une grande partie des Communes seront passées aux quatre jours, donc nous aurons certainement quelques économies.

Concernant les marchés, dans le département d'Indre-et-Loire, nous sommes en train de purger le marché initial qui a eu des recours – je ne dirai pas ce que j'en pense – et dont le montant n'était pas forcément adapté à la prestation. Cela fait plusieurs années que le Département fait des avenants pour mettre à niveau le montant par rapport à la prestation.

Le Président et moi-même l'avons dit : nous devons travailler sur le renouvellement des marchés parce que nous souhaitons maintenir l'ensemble des marchés et continuer à allotir. Nous avons besoin des transporteurs nationaux, qui ont leurs compétences, et des transporteurs locaux. Dans l'immense majorité des cas, ils travaillent ensemble.

Je l'ai dit en Commission, nous avons la montée de transporteurs *low-cost* dans certains territoires, notamment le Sud de la région. Ils ont gagné plusieurs marchés.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés, avec le Président, à travailler sur une évolution des critères des marchés avec l'ensemble des transporteurs, afin de ne pas prendre uniquement l'aspect financier mais d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de qualité. Nous avons besoin de transporteurs locaux qui assurent vraiment un travail de qualité.

Une fois que nous nous serons mis d'accord sur ces critères, la règle des marchés s'appliquera. Nous avons dit et redit notre souhait : nous avons besoin véritablement de tous les transporteurs. Ils sont une trentaine dans la région. Ils effectuent un travail au quotidien.

Je le dis régulièrement : en tant qu'élus locaux, nous avons besoin des transporteurs qui emmènent le club de Générations Mouvement manger le jeudi après-midi et/ou le club de foot le dimanche jouer à une trentaine de kilomètres.

Les transporteurs *low-cost* ne sont pas forcément dans cette logique.

Nous sommes mobilisés sur ce point.

Nous avons dit aux transporteurs que nous devons rester dans une enveloppe très précise mais ils connaissent un peu la musique.

Petit à petit, l'Indre-et-Loire a purgé ce premier marché qui n'était pas forcément adapté.

M. le Président.- Ce sont les éléments de réponse sur l'organisation mise en place par la Région et les informations données par la Région sur une situation qui ne relève pas de notre fait. C'est une décision qui peut avoir des répercussions sur une organisation qui sera sous notre autorité à partir du 1^{er} septembre.

Mme FAUQUET.- Concernant ces critères, c'est extrêmement important parce que nous avons de moins en moins de transporteurs. Si nous ne faisons pas attention à préserver ces entreprises qui existent, nous allons nous retrouver avec des entreprises *low-cost* qui auront une situation de quasi-monopole et cela ne deviendra plus du tout *low-cost* car les prix augmenteront énormément. Or, nous avons tous besoin de transports, dans toutes les communes et toutes les collectivités.

Il faut vraiment y veiller, même dans un souci économique de préservation des emplois locaux non délocalisables.

M. le Président.- Merci pour ces échanges.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
--

Rapport 17.07.23.56 - Reconduction de la mesure Mobi-Centre - Simplification du cadre d'intervention - Approbation des nouvelles conventions de mandats - - Modification de délibérations

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.23.57 - Partenariat Région Centre-Val de Loire/Universités - Modification du cadre d'intervention - Aide régionale à la réalisation de stages pratiques de médecine générale dans les zones médicalement défavorisées

Proposition d'amendement - Les membres de la commission proposent :

- De remplacer page 2 du rapport :

« En conséquence, il vous est proposé de ne conserver que l'aide au logement à la condition que l'étudiant réalise un stage en région Centre en dehors du département d'Indre-et-Loire. » par « En conséquence, il vous est proposé de ne conserver que l'aide au logement à la condition que l'étudiant réalise un stage dans les cinq départements de la région Centre-Val de Loire qui subissent une baisse de la démographie médicale ; le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, le Loiret et le Loir-et-Cher. »

- De remplacer dans l'annexe 1 « Règlement d'attribution des aides régionales à la réalisation de stages de médecine générale dans les zones médicalement défavorisées » « devant effectuer, dans le cadre de leur cursus, un stage pratique de médecine générale en région Centre-Val de Loire en dehors du département d'Indre-et-Loire » par « devant effectuer, dans le cadre de leur cursus, un stage pratique de médecine générale en région Centre-Val de Loire dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, du Loiret et du Loir-et-Cher »

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.23.59 - Accès à une couverture santé complémentaire - Reconduction de la mesure pour l'année 2017/2018 - Lancement de l'appel à partenariat avec les établissements de couverture santé complémentaire

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.23.60 - Renforcement de l'offre de formation - Soutien au développement d'une spécialité de Polytech Orléans à Chartres - Approbation de la convention d'application 2017 de la convention-cadre et attribution d'une subvention

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.32.13 - Approbation de la convention-type pour la mobilité entrante des étudiants et attribution de subventions aux Universités et à l'INSA Centre-Val de Loire

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.32.61 - Attribution de subventions dans le cadre de la campagne d'appel à projets de recherche d'intérêt régional 2017 (APR IR 2017) (1^{ère} série) et approbation d'un modèle de conventions, modification de délibération et approbation d'un avenant

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

M. le Président.- Monsieur FAUCHEUX ?

M. FAUCHEUX.- Merci de me donner la parole : c'est pour signaler un changement de voix de la part du groupe Écologiste qui va s'abstenir de façon positive sur le dossier « vinodrone ». Je vais m'expliquer mais nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet.

En matière agricole, il me semble que deux voies de recherche sont très complémentaires si l'on veut améliorer toutes les performances économiques, sociales et environnementales :

- ce qui relève de l'agriculture de précision et l'utilisation des nouvelles technologies dont le numérique ;
- ce qui relève plutôt de l'agroécologie et de la stimulation des processus biologiques.

Cette abstention a pour fonction de marquer le fait que nous pensons qu'il faut travailler les deux voies de façon complémentaire. Peut-être sommes-nous trop partis dans la voie technologique numérique ; un ensemble de facteurs l'explique mais il est nécessaire de stimuler aussi la deuxième voie.

M. le Président.- Madame BESNIER ?

Mme BESNIER.- En effet, les deux voies doivent être développées. Je rappelle que ce n'est pas pour autant qu'il faut bloquer un projet de recherche dont l'objectif est que les intrants soient minimisés grâce à l'utilisation de drones. Il a été proposé par l'université. Lui dire « non » signifie qu'il n'aura pas lieu, donc nous ne minimiserons pas les intrants et nous ne travaillerons pas sur le reste. Du travail est accompli en dehors des APR IR (*appel à projets de recherche d'intérêt régional*).

M. FAUCHEUX.- C'est la raison pour laquelle c'est simplement une abstention positive et non un vote contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention positive du groupe Écologiste sur le dossier « vinodrone »)

Rapport 17.07.32.62 - Bourses doctorales - Choix des sujets de thèse pour les bourses doctorales « régionales » relevant des sciences humaines et sociales

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.32.63 - Colloques et programmes d'études - Attribution de subventions pour l'organisation de colloques scientifiques

M. COMMANDEUR.- Avis favorable de l'ensemble de la Commission, à l'exception d'un vote contre du groupe Écologiste sur la « Journée défense » de l'INSA Centre-Val de Loire et une abstention sur les « Journées nationales sur les technologies émergentes en micronanofabrication 2017 ».

M. le Président.- Même vote ?

M. FAUCHEUX.- Le groupe Écologiste maintient sa position.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre sur la « Journée Défense » et une abstention sur les « Journées Nationales sur les Technologies Emergentes en Micronanofabrication 2017 » du groupe Ecologiste)

Rapport 17.07.20.14 - Sécurisation des parcours professionnels - Pactes de continuité professionnelle (PCP) - Attribution d'une subvention à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Centre-Val de Loire et approbation de la convention annuelle 2017

M. NICAUD.- Avis favorable de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.20.15 - Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi - Contractualisation entre la Région et le Conseil départemental de l'Indre pour le développement de l'accès à la qualification et l'insertion professionnelle des publics allocataires du RSA via les dispositifs de formation professionnelle financés par la Région - Approbation de la convention 2017-2019

M. NICAUD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.20.16 - Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi - Développement de l'accès aux parcours vers la qualification et l'emploi des publics pris en charge dans le cadre du dispositif Défense 2^{ème} chance - Approbation de la Convention de partenariat financier 2017 avec l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE)

M. NICAUD.- Avis favorable de la Commission sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)

Rapport 17.07.20.85 - Service public régional de l'orientation - Orientation - Valorisation des métiers partenariat Région Centre/Centre-Val de Loire Université - Approbation de conventions avec l'ONISEP et le CRIPTARC
Lutte contre le décrochage : prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle - Approbation de la convention avec le GIP FTLV-IP
Structures d'AIO : financement des Centres d'Aide à la Décision pour 2017 - Approbation de la convention-type avec les Chambres des métiers et de l'artisanat - Attributions de subventions

M. NICAUD.- Sur l'ensemble de ce dispositif, les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec une abstention du groupe Front National sur « la lutte contre le décrochage » ; les membres de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales » ont émis un avis favorable sur ce rapport, ainsi que la Commission « Enseignement supérieur et Recherche ».

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Une modification : nous avons hésité sur certains dispositifs de lutte contre le décrochage car nous n'étions pas vraiment convaincus mais, finalement, nous allons voter favorablement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.30.24 - CAP'Innovation touristique - Attribution de subvention à divers bénéficiaires et approbation de conventions

Mme de CRÉMIERS.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.30.25 - CAP'Hébergements touristiques - Renforcer l'offre d'hébergements - Attribution de subventions

Mme de CRÉMIERS.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.30.26 - Soutien au développement touristique de la filière batellerie traditionnelle de Loire - Attribution d'une subvention à l'association « Les amis du musée des mariniers » à Chouzé-sur-Loire (37) pour la construction d'un nouveau bateau de Loire du type « toue cabanée »

Mme de CRÉMIERS.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.30.27 - Promotion et animation touristique - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre) pour son programme d'actions 2017 - Approbation d'une convention Animation des sites et événementiels

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Amis du Haut Berry pour les festivités, le 16 septembre 2017, marquant le 80^{ème} anniversaire du restaurant C'heu l'Zib, à Menetou-Salon (Cher)

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Chalette-sur-Loing (Loiret), pour un programme estival d'activités en faveur des jeunes ne partant pas en vacances « Chalette fait son (f)estival »

Mme de CRÉMIERS.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Monsieur CORNU ?

M. CORNU.- Je voudrais quelques petites précisions.

L'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Amis du Haut Berry, même si je n'ai rien contre eux, est pour marquer le 80^{ème} anniversaire d'un restaurant. Si nous nous mettons à donner des subventions pour les anniversaires des restaurants, je trouve cela un peu bizarre !

Par ailleurs, concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Chalette-sur-Loing, je ne comprends pas pourquoi cela apparaît dans le dossier tourisme, alors que c'est un programme estival d'activités en faveur des jeunes ne partant pas en vacances.

Voilà les petites précisions que je voulais avoir.

M. le Président.- Sur le Haut Berry, Monsieur FOURNIÉ ?

M. Philippe FOURNIÉ.- Le restaurant C'heu l'Zib n'est pas un restaurant mais une institution. Il faut y aller une fois dans sa vie !

M. le Président.- On y va mais on n'y retourne pas, vous avez bien compris ! *(Rires)*

M. Philippe FOURNIÉ.- Il y a deux ou trois entrées, le brochet au beurre blanc, une viande et une dizaine de desserts dans le menu. Il faut prendre tout son après-midi mais c'est vraiment une institution dans le nord du Cher. C'est une association.

Au mois de septembre, j'y serai toute l'après-midi ; il ne faut pas louper cet anniversaire !

C'est une association qui va travailler avec eux sur la valorisation des produits locaux. Depuis plusieurs générations, ce restaurant n'utilise que des produits locaux.

M. le Président.- Tous les gourmands ont le droit à la parole : Madame de CRÉMIERS ?

Mme de CRÉMIERS.- Je n'y suis pas encore allée mais, visiblement, après ce que vient de dire mon collègue, je n'y manquerai pas.

Effectivement, ce n'est pas un restaurant, je reprends le terme, c'est une institution. Un seul vin est servi : celui de Menetou-Salon. C'est un symbole, peut-être l'un des meilleurs dans la région, sur une association aussi poussée entre les produits locaux, les produits du terroir et la restauration, le tourisme.

Il faut savoir aussi que ce restaurant a été choisi pour participer à la démarche de motivation et de mobilisation des restaurateurs pour le tourisme en région Centre-Val de Loire.

Nous avons choisi des restaurateurs qui parlent aux restaurateurs. Pour le Cher, c'est ce restaurant qui a été choisi pour leur dire qu'il est possible de faire autrement. Il y a un côté pédagogique, dynamique et entraînant.

Ce soutien intervient aussi parce que cela fait partie du dispositif de remobilisation localement des restaurateurs.

Vous voyez que cela dépasse largement le fait d'avoir un 80^{ème} anniversaire.

S'agissant de votre deuxième question, le festival organisé par Chalette-sur-Loing change d'échelle. Depuis plusieurs années déjà, il avait pour objet d'être une intervention pour les personnes ne partant pas en vacances. À ce titre, il était sur la Politique de la Ville.

Ils ont choisi en 2017 de changer d'échelle pour attirer 20 000 visiteurs qui peuvent venir de Bourgogne, d'Île-de-France et autour du Loiret. En ce sens, ils deviennent une attraction en termes touristiques.

Nous les accompagnons dans le changement d'échelle.

C'est un mois entier, avec chaque soir un spectacle différent et des activités sportives. Plus d'une vingtaine d'associations culturelles et sportives vont se produire. Nous avons considéré que l'ampleur du projet méritait une première attention du point de vue du tourisme, notamment ce tourisme accessible à tous que nous voulons promouvoir.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.07.30.64 - Itinérances douces - Développement de la randonnée pédestre - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité régional de la randonnée pédestre Centre-Val de Loire pour le programme d'actions 2017 - Approbation de la convention annuelle

Mme de CRÉMIERS.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Je me permets de signaler en particulier la qualité de l'action de ce Comité régional de la randonnée pédestre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

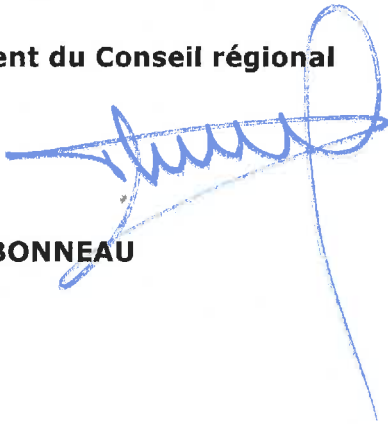
M. le Président.- Je précise que la prochaine réunion de la Commission permanente aura lieu le 15 septembre. Au regard de l'observation que nous avons produite sur les dernières Commissions Permanentes, il y a lieu de la maintenir à 9 heures et de terminer à 11 heures. Dans ces conditions, nous ne prévoyons pas de repas le midi, pour lequel nous avons constaté assez régulièrement une sous-consommation. Dans le cadre des économies budgétaires, nous ne mettrons pas en place ce moment de déjeuner.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.

(La séance est levée à onze heures trois)

Orléans, le 7 juillet 2017

Le Président du Conseil régional



François BONNEAU

La Secrétaire de séance



Mathilde PARIS